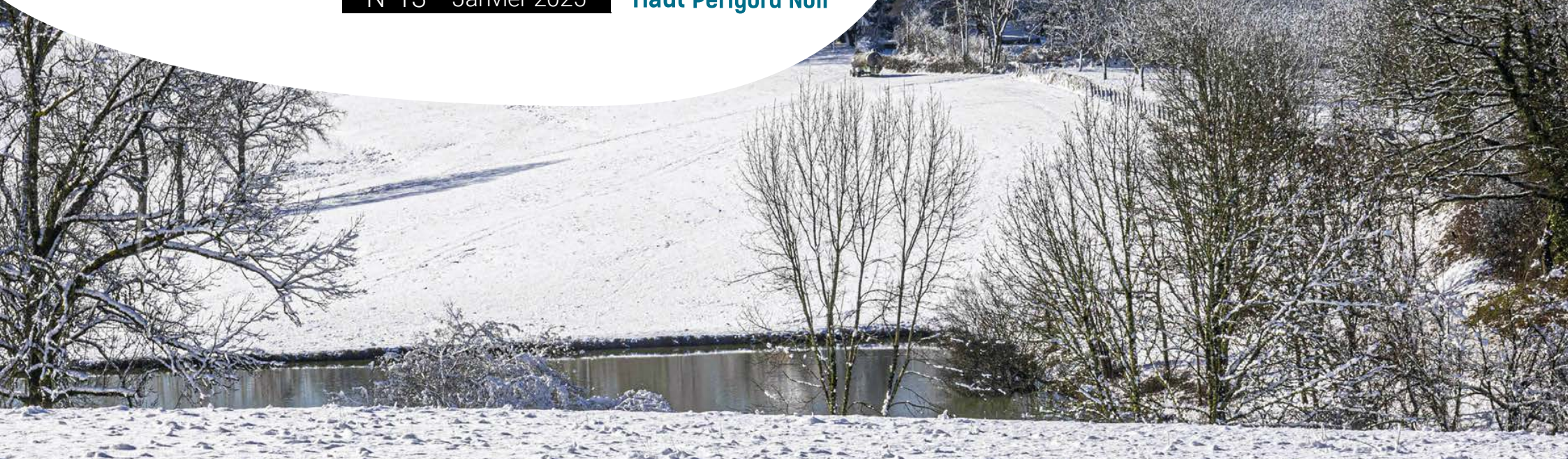




**Le Président de la Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord Noir**

Dominique BOUSQUET,

**les Vice-Présidents et les Conseillers Communautaires
ont le plaisir de vous convier à la présentation des vœux
qui sera suivi d'un apéritif dinatoire convivial.**



**Prise de parole
limitée**



Jeudi 23 janvier à 19 heures

Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu



Découvrez le Rapport d'Activité 2023

de votre Communauté de Communes
sur son site internet :
<https://ccthpn.fr/rapport-annuel-dactivite/>



Editorial

Dominique Bousquet

Président de la Communauté de communes
Terrassonnais Haut Périgord Noir



L'intercommunalité a 10 ans : un projet en marche !

La Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir a passé le cap de ses 10 ans et cette année 2024 a vu de nombreuses étapes dans la construction du projet intercommunal :

- une offre de services à la population avec un réseau intercommunal d'espaces France services sur le territoire de la CCTHPN, un renforcement de l'action autour de l'habitat pour vous mieux vous accompagner dans vos projets de rénovation,
- renforcer l'attractivité de notre territoire par l'aide aux entreprises (aide à l'installation et au développement) avec une enveloppe annuelle rehaussée à 200 000 € en 2024.

Notre territoire s'en trouve que mieux équipé et plus accueillant, à la fois pour nos concitoyens et pour les investisseurs recherchant un lieu d'implantation propice à leurs activités.

L'année 2025 verra d'autres réalisations pour vous accompagner telles que la viabilisation des Zones d'activités, l'aide à la mobilité... Nous contribuerons ainsi, avec la participation de tous, à vos attentes dans le respect de notre projet de territoire.

Je vous adresse donc, en mon nom personnel et au nom de tous les élus communautaires, mes vœux les plus sincères de santé, de prospérité et de bonheur pour cette nouvelle année.

Sommaire

- 1 Cérémonie des vœux
Editorial
- 2 La CCTHPN s'engage et investit
dans les mobilités
- 3 Défense extérieure contre l'incendie
Développement économique
- 4 France Services itinérante



LA CCTHPN S'ENGAGE ET INVESTIT DANS LES MOBILITÉS



La Flow Vélo : une infrastructure fonctionnelle et ouverte à tous en 2025.

Depuis la fin de l'été, la véloroute V91, appelée également la Flow Vélo, est intégralement praticable. Cet itinéraire cyclable, qui traverse le territoire intercommunal du Nord au Sud, de Hautefort à Condat-sur-Vézère, a fait l'objet d'importants travaux d'aménagement sur la partie Sud, pour un montant total de 104 204,58 € TTC. Réalisés par l'entreprise Lagarde et Laronze, ces travaux ont eu lieu durant deux semaines.

Les cyclosportifs, cyclotouristes ou cyclistes du quotidien peuvent désormais, découvrir le territoire sur cette portion d'itinéraire, en toute sécurité, dans un cadre agréable et paisible le long du Coly.



Avant travaux



Après travaux

Déplacements quotidiens : un service intercommunal de covoiturage disponible sur l'ensemble du territoire.

Depuis la rentrée, la CCTHPN et l'association "Atchoum, Mobilité village" se sont associées pour proposer un nouveau service de covoiturage, adapté à l'ensemble des usagers et au territoire, pour les déplacements du quotidien.

Ce service est désormais fonctionnel : vous pouvez demander un trajet ou proposer vos services en tant que conducteur !

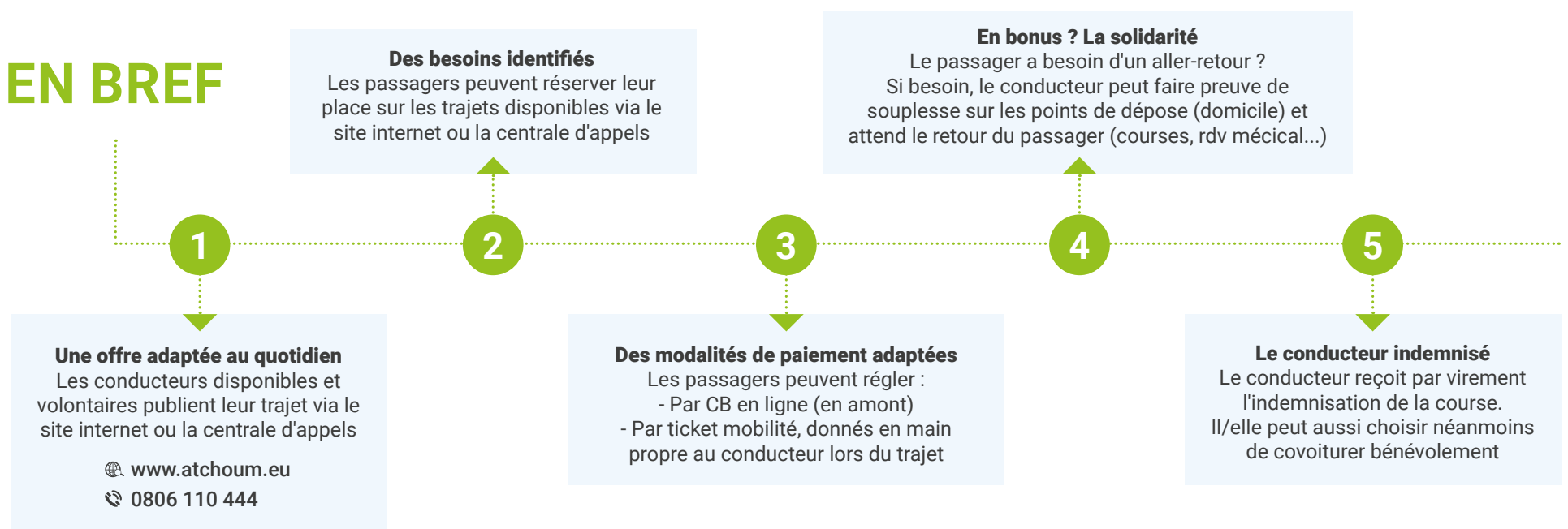
Le covoiturage solidaire, de quoi s'agit-il ?

L'association "Atchoum, Mobilité villages", en partenariat avec la CCTHPN, met en relation des conducteurs volontaires inscrits et des passagers ayant besoin de se déplacer.

Ce service intercommunal permet de proposer des trajets adaptés aux besoins quotidiens des usagers comme aller au marché, faire des courses, se rendre à un rendez-vous médical, faire ses démarches administratives, etc.

Autant de mobilités qui, désormais, seront plus facilement accessibles grâce à la solidarité de conducteurs disponibles, flexibles et attentifs aux besoins de leurs passagers.

EN BREF



Paroles
d' élu
Stéphane Roudier,
Vice-Président délégué aux
politiques contractuelles - GEMAPI



La mobilité constitue un enjeu central du développement du territoire.

C'est pourquoi, nous travaillons à la mise en oeuvre de solutions variées, explorant différentes approches de la mobilité. Ainsi, le déploiement d'un nouveau service de covoiturage se veut complémentaire des services déjà présents sur le territoire, tels que les cars et trains régionaux.

En parallèle, l'aménagement d'itinéraires cyclables est une incitation à découvrir notre territoire autrement et s'interroger pour faire évoluer nos modes de déplacements.



OFFRE DE LANCEMENT

Du **1^{er} décembre 2024** au **31 mars 2025**, les tickets mobilité seront distribués à **titre gratuit** dans les Espaces France Services intercommunaux (Hautefort, Terrasson-Lavilledieu, Thenon, et le Bus itinérant), dans la limite d'un carnet de 10 tickets par ménage et du stock disponible.

Rendez-vous dans vos Espaces France Services de la CCTHPN pour découvrir et bénéficier de ce service !





DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Qu'est-ce que la défense incendie ?

La défense incendie repose sur toutes les capacités du territoire en eau mobilisables : le réseau d'adduction en eau potable, les citernes et bâches incendie, les points d'eau naturels (étang, mare) et les réseaux d'irrigation agricole.

De qui dépend la compétence défense incendie ?

Toutes les communes sont compétentes en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). En effet, chacune d'elles doit s'assurer de l'existence et de la disponibilité des ressources en eau, que ce soit au niveau du débit ou de la quantité. Au regard du risque à défendre, pour chacune des constructions de leur territoire (bourg, hameau, habitation isolée, bâtiment d'activités...), celles-ci délivrent, en conséquence, les permis de construire pour les nouvelles constructions (habitation, bâtiment d'activités, exploitation agricole).

Suite à l'évolution de la réglementation et à l'accessibilité devenue difficile pour les services de lutte contre l'incendie, il est à noter que les piscines privées ne sont désormais plus considérées comme un moyen de défense contre l'incendie et ne peuvent donc plus être prises en compte pour justifier d'une nouvelle construction.

Un accompagnement de la Communauté de communes.

Dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace, la Communauté de communes accompagne chaque commune dans le déploiement de sa défense incendie via la réalisation de Schémas Communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) et la mise en œuvre d'un fonds de concours, pour l'aménagement d'un point d'eau incendie : 50 000 € dédiés par la CCTHPN pour ses communes.

Paroles d'élus



Bertrand Cagniard,
Vice-Président délégué à l'urbanisme

Dans nos territoires ruraux, l'habitat dispersé ainsi qu'un réseau d'eau potable de faible débit ne permet pas de répondre à la défense incendie qui s'impose à nous.

Le plus souvent, les communes doivent avoir recours à l'installation d'une bâche incendie ou l'aménagement d'un point d'eau naturel, ce qui représente un coût important.

L'accompagnement technique et financier apporté par la Communauté de communes est une aide très importante pour les petites communes.



Paroles d'élus

Madame Flageat,
Maire de la commune de Chournac d'Ans

L'accompagnement financier apporté par la Communauté de communes représente une aide indéniable, pour un projet de plusieurs milliers d'euros.



Mme Patricia FLAGEAT, Maire, M. Michel JOFFRE, Adjoint au maire et M. Bertrand CAGNIART, Vice-Président de la Communauté de communes devant la bâche incendie installée sur le hameau de Soumeil, commune de Chournac d'Ans.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Diagnostic archéologique et aménagement de la Zone d'Activités de Bellevue (Thenon)

LES GRANDES ÉTAPES



Paroles d'élue

Francine Bourra,
Vice-Présidente déléguée à l'économie



Dans un souci d'aménagement du territoire, la CCTHPN a choisi, dès 2021, de constituer une réserve foncière (via des Zones d'Activités) sur le territoire communautaire : à Terrasson, Thenon et Hautefort. Sur Thenon, la Communauté de communes a acquis en 2022, des terrains pour une superficie de 3.6 hectares, en vue de la réalisation d'une zone d'activités à vocation artisanale. Le temps de l'aménagement est différent du temps de la décision de l'investissement par les entreprises. En effet, lors du dépôt du permis d'aménager, un diagnostic archéologique préventif a été prescrit par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine. La Communauté de communes a pour objectif d'aménager des réserves foncières et ainsi répondre aux besoins des entrepreneurs. L'obligation de réaliser un diagnostic archéologique préventif a différé d'une année l'aménagement de la zone d'activités artisanales de Bellevue. L'accord de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, permettra de débiter les travaux d'aménagement au premier semestre 2025 avec pour ambition, l'installation de nouvelles entreprises sur le bassin de Thenon.

L'objectif du diagnostic archéologique préventif est de rechercher deux types d'informations à travers des tranchées de sondage. En effet, il s'agit de récolter :

- des données d'ordre géologique, qui permettent de décrire les formations quaternaires et d'ainsi retracer l'évolution du paysage,
- des données purement archéologiques, sous forme d'objets et/ou de témoins immobiliers localisés, qui permettent ensuite d'identifier d'éventuelles périodes de fréquentation et de préciser leur nature (habitat, funéraire, agriculture).

Ces fouilles préalables ont permis de collecter un ensemble de 19 objets dont une majorité de pièces ubiquistes (présentes dans de nombreux territoires), et de mettre à jour une aire funéraire datant de l'âge de fer. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a émis un accord pour la réalisation des travaux d'aménagement sur la majorité de la Zone d'Activités. Cependant, une surface de 5000 m² sera gelée et ne pourra être commercialisée car celle-ci présenterait des vestiges archéologiques.



Veuillez vous munir des pièces justificatives suivantes selon l'objet de votre visite.

CPAM

- Ma carte vitale
- Adresse mail valide consultable sur place
- Mon code confidentiel + **R.I.B.** (si création compte)

CAF

- Mon numéro de Sécurité Sociale
- Mon code confidentiel
- Le dernier avis d'imposition
- Les 3 derniers revenus des personnes du foyer

CARSAT

- Mon numéro de Sécurité Sociale à 13 chiffres
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Une adresse mail valide consultable sur place
- Livret de famille + 2 derniers avis d'impositions

Communauté de Communes

Terrassonnais

Haut Périgord Noir

IMPOTS

- Mes identifiants fiscaux
- Avis déclaratif des revenus
- Dernier avis d'imposition
- Adresse mail valide consultable sur place

IDENTITE

- Carte d'identité / Passeport périmé
- Une adresse mail consultable sur place
- CB - Timbre fiscal (si besoin)
- Dates et lieux de naissance des parents

MSA

- Mon N° de Sécurité Sociale à 13 chiffres
- Ma carte Vitale
- Une adresse mail valide consultable

C.GRISE

- Carte Nationale d'Identité en cours de validité
- Certificat de Cession complété et signé
- Carte Grise + Accès France Connect

franceservices@ccthpn.fr

06 76 90 28 36

Vous pouvez contacter le 06 76 90 28 36 afin de prendre rendez-vous.

30.12.2024		31.12.2024		01.01.2025	02.01.2025		03.01.2025	
BADEFOLS D'ANS	09h00 - 10h45	TOURTOIRAC	09h15 - 10h45	Férié	BOISSEUILH	09h15 - 10h45	LE MARCHÉ	LA DORNAC
BEAUREGARD	11h00 - 12h45	TEMPLE LAGUYON	11h00 - 12h45		NAILHAC	11h00 - 12h45	LE LARDIN	
VILLAC	13h30 - 16h00	GRANGES D'ANS	14h00 - 16h00		LA CHAPELLE St J.	13h30 - 15h45	08h45 - 12h30	13h30 - 16h00
06.01.2025		07.01.2025		08.01.2025	09.01.2025		10.01.2025	
FOSSEMAGNE	09h15 - 10h45	Ste EULALIE D'ANS	09h20 - 10h45	CHÂTRES	Fermeture Exceptionnelle	EHPAD Les 4 saisons	LE MARCHÉ	LES COTEAUX PERIGOURDINS
AURIAC du P.	11h00 - 12h30	CHOURGNAC	11h00 - 12h30		-	13h15 - 16h00	LE LARDIN	
AZERAT	13h30 - 16h00	St RABIER	14h00 - 16h00				08h45 - 12h30	13h30 - 16h00
13.01.2025		14.01.2025		15.01.2025	16.01.2025		17.01.2025	
BARS	09h15 - 10h45	Ste ORSE	09h15 - 10h40	PAZAYAC	COUBJOURS	09h20 - 10h45	LE MARCHÉ	LA CASSAGNE
CONDAT	11h15 - 12h45	LIMEYRAT	11h00 - 12h45		BADEFOLS D'ANS	11h15 - 12h45	LE LARDIN	
LA BACHELLERIE	13h30 - 16h00	GABILLOU	14h00 - 15h45		CHATRES	13h30 - 16h00	08h45 - 12h30	13h15 - 16h00
20.01.2025		21.01.2025		22.01.2025	23.01.2025		24.01.2025	
Ste TRIE	09h15 - 11h00	MONTAGNAC	09h20 - 10h45	GRANGES D'ANS	LA FEUILLADE	EHPAD La Roche Libère	LE MARCHÉ	PEYRIGNAC
TEILLOTS	11h15 - 12h45	AJAT	11h00 - 12h30		08h45 - 12h30	13h15 - 16h00	LE LARDIN	
BEAUREGARD	14h00 - 16h00	AZERAT	14h00 - 16h00				08h45 - 12h30	13h15 - 16h00
27.01.2025		28.01.2025		29.01.2025	30.01.2025		31.01.2025	
BADEFOLS D'ANS	09h00 - 10h45	TOURTOIRAC	09h15 - 10h45	FOSSEMAGNE	BOISSEUILH	09h15 - 10h45	LE MARCHÉ	LA DORNAC
BEAUREGARD	11h00 - 12h45	TEMPLE LAGUYON	11h00 - 12h45		NAILHAC	11h00 - 12h45	LE LARDIN	
VILLAC	13h30 - 16h00	GRANGES D'ANS	14h00 - 16h00		LA CHAPELLE St J.	13h30 - 15h45	08h45 - 12h30	13h30 - 16h00
03.02.2025		04.02.2025		05.02.2025	06.02.2025		07.02.2025	
FOSSEMAGNE	09h15 - 10h45	Ste EULALIE D'ANS	09h20 - 10h45	CHÂTRES	PAZAYAC	EHPAD Les 4 saisons	LE MARCHÉ	LES COTEAUX PERIGOURDINS
AURIAC du P.	11h00 - 12h30	CHOURGNAC	11h00 - 12h30		08h40 - 12h30	13h15 - 16h00	LE LARDIN	
AZERAT	13h30 - 16h00	St RABIER	14h00 - 16h00				08h45 - 12h30	13h30 - 16h00
10.02.2025		11.02.2025		12.02.2025	13.02.2025		14.02.2025	
BARS	09h15 - 10h45	Ste ORSE	09h15 - 10h40	PAZAYAC	COUBJOURS	09h20 - 10h45	LE MARCHÉ	LA CASSAGNE
CONDAT	11h15 - 12h45	LIMEYRAT	11h00 - 12h45		BADEFOLS D'ANS	11h15 - 12h45	LE LARDIN	
LA BACHELLERIE	13h30 - 16h00	GABILLOU	14h00 - 15h45		CHATRES	13h30 - 16h00	08h45 - 12h30	13h15 - 16h00
17.02.2025		18.02.2025		19.02.2025	20.02.2025		21.02.2025	
Ste TRIE	09h15 - 11h00	MONTAGNAC	09h20 - 10h45	GRANGES D'ANS	LA FEUILLADE	EHPAD La Roche Libère	LE MARCHÉ	PEYRIGNAC
TEILLOTS	11h15 - 12h45	AJAT	11h00 - 12h30		08h45 - 12h30	13h15 - 16h00	LE LARDIN	
BEAUREGARD	14h00 - 16h00	AZERAT	14h00 - 16h00				08h45 - 12h30	13h15 - 16h00
24.02.2025		25.02.2025		26.02.2025	27.02.2025		28.02.2025	
BADEFOLS D'ANS	09h00 - 10h45	TOURTOIRAC	09h15 - 10h45	FOSSEMAGNE	BOISSEUILH	09h15 - 10h45	LE MARCHÉ	LA DORNAC
BEAUREGARD	11h00 - 12h45	TEMPLE LAGUYON	11h00 - 12h45		NAILHAC	11h00 - 12h45	LE LARDIN	
VILLAC	13h30 - 16h00	GRANGES D'ANS	14h00 - 16h00		LA CHAPELLE St J.	13h30 - 15h45	08h45 - 12h30	13h30 - 16h00
03.03.2025		04.03.2025		05.03.2025	06.03.2025		07.03.2025	
FOSSEMAGNE	09h15 - 10h45	Ste EULALIE D'ANS	09h20 - 10h45	CHÂTRES	PAZAYAC	EHPAD Les 4 saisons	LE MARCHÉ	LES COTEAUX PERIGOURDINS
AURIAC du P.	11h00 - 12h30	CHOURGNAC	11h00 - 12h30		08h40 - 12h30	13h15 - 16h00	LE LARDIN	
AZERAT	13h30 - 16h00	St RABIER	14h00 - 16h00				08h45 - 12h30	13h30 - 16h00
10.03.2025		11.03.2025		12.03.2025	13.03.2025		14.03.2025	
BARS	09h15 - 10h45	Ste ORSE	09h15 - 10h40	PAZAYAC	COUBJOURS	09h20 - 10h45	LE MARCHÉ	LA CASSAGNE
CONDAT	11h15 - 12h45	LIMEYRAT	11h00 - 12h45		BADEFOLS D'ANS	11h15 - 12h45	LE LARDIN	
LA BACHELLERIE	13h30 - 16h00	GABILLOU	14h00 - 15h45		CHATRES	13h30 - 16h00	08h45 - 12h30	13h15 - 16h00
17.03.2025		18.03.2025		19.03.2025	20.03.2025		21.03.2025	
Ste TRIE	09h15 - 11h00	MONTAGNAC	09h20 - 10h45	GRANGES D'ANS	LA FEUILLADE	EHPAD La Roche Libère	LE MARCHÉ	PEYRIGNAC
TEILLOTS	11h15 - 12h45	AJAT	11h00 - 12h30		08h45 - 12h30	13h15 - 16h00	LE LARDIN	
BEAUREGARD	14h00 - 16h00	AZERAT	14h00 - 16h00				08h45 - 12h30	13h15 - 16h00
24.03.2025		25.03.2025		26.03.2025	27.03.2025		28.03.2025	
BADEFOLS D'ANS	09h00 - 10h45	TOURTOIRAC	09h15 - 10h45	FOSSEMAGNE	BOISSEUILH	09h15 - 10h45	LE MARCHÉ	LA DORNAC
BEAUREGARD	11h00 - 12h45	TEMPLE LAGUYON	11h00 - 12h45		NAILHAC	11h00 - 12h45	LE LARDIN	
VILLAC	13h30 - 16h00	GRANGES D'ANS	14h00 - 16h00		LA CHAPELLE St J.	13h30 - 15h45	08h45 - 12h30	13h30 - 16h00



www.ccthpn.fr